

Acte de mariage de BAILLEUL Floris et GRUSON Jeanne Marguerite

[368]x[369]

Le 15 janvier 1743 après proclamation de trois bans de mariage dans cette paroisse et aussi en celle d'Aubert, dont nous est apparu certificat sans aucun empêchement entre Floris BAILLEUL, âgé de trente ans, domestique de profession, libre de condition, natif d'Aubert, fils de Floris et de Marie Claire TURBIE, demeurant à Aubert d'une part, et Jeanne Margueritte GRUJEON, âgée de 30 ans, native de cette paroisse, fille de libre condition, y domiciliée avec sa mère, fille de feu Antoine GRUJEON et de Jeanne Margueritte CORNIL demeurant depuis 39 en cette paroisse d'autre part ; ayant les consentements de la mère de la contractante, et celui du père du contractant écrits en date du 31 décembre 1742, je, soussigné curé de cette paroisse ai célébré leur mariage en présence de Charles François POTTIER, fermier, Augustin Joseph GRUJEON et Pierre Antoine GRUJEON tous deux frères de la contractante, Alard Joseph HENNART, cleric, tous demeurant en cette paroisse.

Signatures : POTTIER, GRUSONS, GRUSONS, HENNART.

Les contractants ont déclaré ne savoir écrire.